



ECOLES FÉDÉRALES DE BALL-TRAP



Publication de la formation

FF 2021 Centre - Val de Loire 004 Initiateur - F. Initiale - Mise à niveau

Informations générales	Lieu de la formation
Type de formation Initiateur	Comité Régional Centre - Val de Loire
Profil F. Initiale - Mise à niveau	
Public Licenciés Club EFBT ou non	<i>Le club hôte sera défini en fonction du lieu de résidence des participants</i>
Année 2021	
N° formation 004	

Nom du Formateur 1 ROYNEL LUCIEN	Titre Référent
Nom du Formateur 2	Titre

Planning des séances	Dates	Heures
Séance 1	mercredi 19 mai 2021	9H00 - 17H00
Séance 2	jeudi 20 mai 2021	9H00 - 16H00

Informations complémentaires :	
Date limite d'inscription	samedi 15 mai 2021
Repas prévu sur place	Oui
Formation Pratique	

Modalités d'inscription & Informations
La formation Initiateur est ouverte à toute personne majeure licenciée depuis plus de 3 ans à la F.F.B.T. Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la FFBT - Rubrique : Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation de formateurs - M'inscrire à une formation La demande de formation doit être visée par le Président de votre Club puis transmise à votre Référent Régional accompagnée de votre licence validée ainsi que des titres de formateur déjà obtenus à l'adresse mail suivante : <p style="text-align: center;">efbt.centrevaleloire@gmail.com</p>

<p>Information fédérale :</p> <p>La validation de votre inscription par la commission Formation vous permettra d'accéder aux supports de formation sur le site fédéral Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation de formateurs - Accéder à mes supports - Les cahiers de l'Initiateur</p> <p>La durée de formation étant restreinte pour aborder l'intégralité du programme, il est de votre ressort de vous préparer à cet examen grâce à ces supports.</p> <p>L'accès à ces documents est strictement personnel : Toute transmission, reproduction, utilisation sous quelle que forme que ce soit, même partielle des documents est strictement interdite et sera passible de sanctions.</p> <p>Le titre d'Initiateur ou Entraîneur n'autorise pas la rémunération des formations dispensées.</p>
